



Ministère de l'Agriculture,  
de l'alimentation, de la pêche  
et des affaires rurales  
Direction Générale de l'Alimentation  
Sous/Direction de la Qualité et de la  
Protection des Végétaux

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION TECHNIQUE A  
L'EMPLOI DU PHOSPHURE D'HYDROGÈNE  
POUR LA LUTTE CONTRE LA TAUPE**

---oOo---

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 10 octobre 1988 (J.O. du 15 octobre 1988),

Le certificat **5258 T** a été attribué à **Monsieur Philippe PERRY**  
Domicilié à **Le Caucadis**  
**Quartier St Pierre**  
**83310 GRIMAUD**

Qui a été reconnu apte à utiliser le Phosphure d'hydrogène pour lutter contre les taupes.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/12/2010.

Bordeaux, le 8 juin 2006

P/Le Ministre de l'Agriculture  
Et par délégation  
L'Ingénieur GREF  
Chef du Service Régional de la Protection  
Des Végétaux AQUITAINE

Hervé SIMON

